

Calendrier récapitulatif

Candidature au détachement				
Du 21 novembre au 21 décembre 2025	Période de saisie des dossiers de demande de détachement dans PEGASE			
05 janvier au 20 février 2026	Instruction des dossiers par les services académiques en lien avec les corps d'inspection d'accueil			
20 février 2026 au plus tard	Transmission par le Rectorat au ministère des dossiers revêtus d'un avis favorable à l'accueil en détachement			
Début mars 2026	Information des candidats de l'avis porté sur leur demande			
Fin février fin avril 2026	Instruction des dossiers par la DGRH			
A partir du 18 mai 2026	Validation ministérielle			
Début juin 2026	Communication de la décision de la DGRH par les services académiques			
2026-2027				
01/09/2026	Début du détachement. Affectation à titre provisoire dans le corps d'accueil			
mars 2027	Participation au mouvement intra-académique uniquement dans le cas où l'agent demande son intégration dans le corps d'accueil (si l'intégration n'est pas obtenue la mutation est annulée)			
mars – avril 2027	Etude de la réintégration dans le corps d'origine, de l'intégration dans le corps d'accueil ou du renouvellement de détachement : → Inspection → Courrier invitant l'agent à faire part de sa demande de réintégration/ renouvellement de détachement/ intégration			
Fin avril 2027	Transmission au ministère des propositions pour les maintiens en détachement, les intégrations et les réintégrations			
juin 2027	Notification des réintégrations dans le corps d'origine et des renouvellements de détachement, et des propositions d'intégration dans le corps d'accueil.			
juillet 2027	Notification de l'affectation à la rentrée 2027 (si renouvellement de détachement ou intégration)			
2027-2028				
	Si réintégration dans le corps d'origine	Si renouvellement de détachement	Si intégration dans le corps d'accueil	
01/09/2027	Affectation à titre provisoire dans le corps d'origine	2^{ème} année de détachement Affectation à titre provisoire	Affectation à titre provisoire s'il n'y a pas eu de demande de mutation intra-académique en mars 2027	Affectation à titre définitif si la mutation demandée en mars 2027 a été obtenue
Mars 2028	Participation au mouvement	Cf. année précédente sur la participation au mouvement, la réintégration et l'intégration	Participation au mouvement intra-académique du corps d'accueil	
Juin 2028	Résultat du mouvement	Cf. année précédente	Résultat du mouvement	